

édito

PAR MAGALI GODIN

“ Cher.es licencié.es ”

Nous avons prévu depuis longtemps de vous parler du développement du badminton en situation de handicap dans le cadre du bad pour tous. Nous profitons de cette parution pour revenir sur la situation particulière à laquelle nous devons faire face collectivement dans nos structures déconcentrées – ligues, comités – et nos clubs. Le confinement national et d'une durée aléatoire n'est plus un choix pour la fédération mais nous avons fait le choix dès le début de la crise de stopper nos regroupements afin d'être totalement responsable et de ne mettre aucun joueur en danger. Nous poursuivons sur cette lancée et continuerons de vous tenir informés par la voie de communiqués et des mailings que nous avons intensifié avec une diffusion hebdomadaire pour nos ligues/comités et nos clubs.

Les plateaux handibad impulsés depuis un peu plus d'un an par Anthony Guidoux se développent en nombre sur le territoire, cela prouve s'il le faut que vous êtes intéressés par l'inclusion de tous les pratiquants dans vos clubs. En parallèle, le circuit para-badminton était fortement demandé par nos joueurs depuis plusieurs années, il répond à une attente et sera nous l'espérons une pleine réussite malgré son arrêt brutal dû au covid19. La pratique inclusive est également vivement encouragée au sein de tous nos clubs. On compte sur vous!

Je vous souhaite une bonne lecture et espère que l'ensemble de la communauté badiste reste(r) à l'abri du covid19. #Restezchezvous

Magali GODIN
Vice-Présidente FFBaD
Secteur Communication, Marketing, Événementiel



CÔTÉ BAD POUR TOUS

Faciliter l'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap

Patricia CORTI, Vice-présidente chargée des territoires durables, nous détaille la finalité du dispositif Handibad.

Depuis fin 2018, en lien avec les travaux de Nathalie Huet et de la commission Bad Pour Tous, la Fédération s'efforce de mettre l'accent sur la pratique du badminton pour toutes les personnes en situation de handicap (mental/psychique, physique/moteur, sensoriel, etc.). Le dispositif que nous appelons « Handibad » s'est étoffé, et propose désormais de nouvelles portes d'entrée, à la fois pour les publics porteurs de handicap qui souhaitent pratiquer notre discipline, mais aussi pour les territoires qui veulent s'inscrire dans la démarche de mise en œuvre d'un badminton inclusif.

Ce développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap s'inscrit dans un contexte favorable. D'abord, rappelons que depuis avril 2019, le ministère des Sports a officiellement accordé la délégation de la pratique du badminton pour les personnes présentant un handicap physique ou sensoriel. Ainsi, la FFBaD organise la pratique du « para-badminton » (badminton pour les personnes en situation de handicap physique), discipline qui fait son entrée aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Cette perspective, ainsi que les espoirs de médailles associés, ne pouvaient que nous inciter dans la voie du développement.

La FFBaD s'est aussi engagée à organiser la pratique pour les personnes en situation de handicap sensoriel, dont font notamment partie les personnes sourdes ou malentendantes. Cette nouvelle étape nous permettra d'inclure pleinement le public en situation de handicap auditif dans nos animations et nos compétitions.

Enfin, l'obtention de moyens complémentaires par le programme européen Erasmus+ intitulé « Badminton 4 All » et par l'Appel à Projets « Soutien aux acteurs socio-sportifs » de l'ANS ont été les bienvenus pour faciliter le déploiement de ce dispositif.

Le dispositif Handibad permet aujourd'hui à toute personne en situation de handicap d'accéder à la pratique (à travers les « plateaux »), de se voir accueillie en club par des bénévoles formés (grâce à nos diplômés fédéraux d'initiateurs), puis d'évoluer vers une pratique compétitive si elle le souhaite (le circuit) et enfin de performer via l'accompagnement des entraîneurs de haut-niveau.

Nous espérons que l'accompagnement fédéral qui vous est proposé permettra à chaque dirigeant de développer son offre à destination des publics porteurs de handicap, et ainsi de poursuivre le développement de la pratique d'un badminton pour tous sur l'ensemble de nos territoires.

GROS PLAN SUR LES PLATEAUX HANDIBAD ET LE CIRCUIT PARA-BADMINTON

1. Les plateaux handibad

Depuis début 2019, la fédération met en place des « plateaux handibad », des journées d'animations inclusives, ouvertes à tous les handicaps.

L'objectif : leur faire découvrir le badminton, et permettre aux valides de se mettre eux-mêmes en situation de handicap. Ces événements visent à initier à la pratique du badminton les personnes handicapées, licenciées comme non-licenciées, et à sensibiliser au handicap le jeune public, ainsi que les dirigeants, éducateurs et bénévoles des différents clubs / comités / ligues organisateurs. Le tout, dans la mesure du possible, en partenariat avec les acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement du handicap (Fédération des APAJH, UNAPEI, APF France Handicap, et naturellement les comités handisport et sport adapté locaux). Six journées expérimentales ont été organi-

sées entre février 2019 et juin 2019. Une vingtaine est actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire national. L'enjeu est de démultiplier ces plateaux de sensibilisation et de promotion. La FFBaD vous accompagne dans la mise en œuvre.

Plus d'informations [ICI](#) et [LÀ](#)

2. Le circuit para-badminton

La fédération expérimente cette saison la mise en place d'un circuit de compétitions para-badminton. L'objectif de ce circuit est de permettre le déploiement de compétitions de proximité pour les personnes en situation de handicap. Actuellement sous forme promobad, il permet d'accueillir potentiellement des sportifs licenciés d'autres disciplines sportives.

Cinq étapes ont été proposées cette saison (2 ont déjà eu lieu, 2 ont pour l'heure malheureusement été annulées

au vu de l'épidémie de Coronavirus), en parallèle de tournois valides. Un cahier des charges a été publié et la FFBaD accompagne en direct les organisateurs qui souhaitent se positionner pour organiser une étape dès la saison prochaine. Un protocole précis d'accompagnement fédéral pour aider les territoires à mettre en œuvre des compétitions de para-badminton sera établi et partagé en fin de saison 2019-2020.

Plus largement, la FFBaD incite ses instances à proposer des formules de compétitions dites « totalement inclusives » (les joueurs de para-badminton jouent dans les tableaux valides). La Ligue Occitanie expérimente des compétitions en ce sens, afin d'établir un guide/règlement pour les organisateurs qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure ailleurs en France. ■

Plus d'informations sur la page dédiée [ICI](#)

RETOURS D'EXPERIENCES

La preuve par l'exemple avec deux clubs qui se sont engagés dans les dispositifs mis en place par la FFBaD.

Noyelles-Godault, l'inclusion comme ADN.

Président du club depuis sa création il y a 4 ans, Stéphane QUIQUEMPOIX est intarissable sur le sujet. Pour lui, son club de badminton situé dans le Pas-de-Calais doit accueillir les joueurs en situation de handicap aussi bien que les valides. Un accident le privant de ses deux tibias est venu renforcer sa conviction de construire le projet de son club sur les bases de l'inclusion par le sport. Pendant sa très longue convalescence, ce classé N1 en Tennis de Table, également badiste, a passé ses premiers diplômes d'encadrants bénévoles auprès de la FFBaD. Quand la Fédération a lancé en 2019 les plateaux «handibad», Noyelles-Godault a été l'un des premiers clubs à s'inscrire dans le projet. « Ces valeurs d'inclusion constituent notre ADN. J'ai la

chance extraordinaire d'être suivi par une municipalité qui me donne carte blanche sur les différentes opérations que je mets en place » confirme Stéphane. « La ligue Hauts-de-France et la fédération sont des formidables appuis qui ont à cœur de promouvoir ces valeurs d'inclusion et de les rendre effectives sur le terrain. »

Le club compte 5 « handis » dans ses effectifs sur les 45 licenciés. « Au travers des plateaux, je voulais vraiment montrer qu'on pouvait encore pratiquer un sport malgré son handicap. J'en suis la preuve ! ».

Une expérience enrichissante pour la Vaillante.

Le club de La Vaillante à Angers a accueilli cette année la deuxième étape du circuit para-badminton. Une évidence pour ce club de 180 licenciés qui était déjà habitué à organiser des événements ponctuels autour du para-badminton sur une journée avec des joueurs des Pays-de-Loire. « Le club est attaché aux

valeurs du sport pour tous. On avait déjà travaillé autour de ces questions mais à plus petite échelle. Là, avec l'apport du réseau fédéral, nous avons pris une autre dimension sur les publics touchés. » explique Jérémie LEVI, président du club pour la 2ème année.

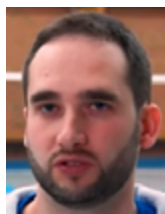
L'accueil de personnes en situation de handicap amène à raisonner différemment notamment sur les questions d'accessibilité. Le club de la Vaillante se félicite d'avoir su se remettre en question. « C'est forcément enrichissant. On a appris à s'organiser différemment. Ça apporte du savoir et surtout une montée en compétences sur ces notions d'accueil. » témoigne le président.

Le club continuera ses actions autour du handicap. La Vaillante est d'ores et déjà candidate pour accueillir de nouveau une étape du circuit para-badminton.

« L'équipe est déjà motivée et est prête à monter en puissance. » ■

... Anthony GUIDOUX

Anthony GUIDOUX est chargé de développement sur les questions d'accès au Badminton pour Tous. Interlocuteur privilégié des territoires sur les sujets liés au handicap, il répond à nos questions.



Y-a-t-il encore des freins au développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap ?

AGu : Bien sûr. Il y a encore de l'appréhension vis-à-vis de l'accueil de ce public en club : vais-je savoir répondre à leurs besoins ? Je n'ai pas de créneau spécifique, comment faire ? etc. Le meilleur conseil à donner aux dirigeants, c'est : ne vous posez pas trop de questions ! Si les personnes ont fait la démarche de venir toquer à votre porte, accueillez-les, proposez-leur de venir sur un créneau traditionnel, avec les valides. Jouez avec eux, et échangez sur leurs attentes.

Nous avons également des difficultés à identifier précisément l'ensemble des licenciés en situation de handicap car tous ne se déclarent pas comme tel. Au moment de la saisie de la licence dans le logiciel fédéral Poona, il faudrait que les dirigeants pensent à déclarer le handicap des licenciés qui les rejoignent dans leur club (dans le module « Infos joueurs »). Attention, il faut impérativement l'accord préalable du licencié pour faire figurer ce renseignement dans le respect de la réglementation en vigueur. La reconnaissance administrative du handicap permettra à vos licenciés d'accéder à une meilleure offre de pratique.

Concrètement, comment accompagnez-vous les dirigeants sur le sujet du handicap ?

AGu : Dans un premier temps, je réponds à toutes leurs interrogations sur le handicap, et j'accompagne les clubs pour qu'ils puissent accueillir les handisportifs dans de bonnes conditions. J'essaie vraiment de faire tomber les barrières.

J'accompagne également les dirigeants à se mettre en lien avec les établissements médico-sociaux (Centre de rééducation, IME, centre de jour, foyer d'hébergement, etc.), qui accueillent des publics porteurs de handicaps. Nous travaillons en proximité avec trois

associations spécialisées : la Fédération des APAJH, l'UNAPEI et APF France Handicap. Je peux leur faire parvenir des conventions-types, les accompagner dans la mise en relation, et leur présenter le « titre de participation collectif » pour proposer du badminton au sein de l'établissement. Je suis également en mesure de les mettre en lien avec d'autres partenaires comme l'Association Nationale des Etudiants en STAPS (ANESTAPS), qui organise chaque année la « Journée Nationale Sport et Handicaps » (JNSH), et qui souhaite y associer les clubs de badminton. Je peux également les aider dans l'organisation d'un « plateau Handibad inclusif » (voir p. 2).

En matière de formation, je peux guider les bénévoles vers les formations fédérales (initiateurs para-badminton et handicap mental/psychique) pour qu'ils gagnent en compétence en matière d'accueil de ces publics. Et enfin, je propose aux coordinateurs des formations DEJEPS sur les territoires (Voiron, Châtenay, Strasbourg, etc.) d'animer des modules de sensibilisation au Bad Pour Tous pour les professionnels en formation. Dans le cadre du programme européen Badminton 4 All, un module de formation au handicap est aussi en construction. Il devrait être proposé prochainement à nos dirigeants, entre autres.

Quid de l'accompagnement financier ?

AGu : Pour solliciter une subvention en lien avec le handicap, il faut d'abord penser à prendre contact avec sa Ligue et/ou son Comité départemental, le Cadre Technique National référent de votre territoire, puis avec le secteur Administratif ou Territoires Durables de la FFBaD. Depuis que la gestion des subventions ANS (Agence Nationale du Sport, ex-CNDS) a été transférée à la FFBaD, ces deux secteurs sont en mesure d'accompagner les dirigeants dans l'étude de leur dossier et le remplissage des formulaires de demande de subvention. Autres financements possibles : les collectivités territoriales (Conseil Régional et/ou départemental notamment), les fonds de dotation (Handicap & Société par exemple), le mécénat des fondations d'entreprise, le financement participatif, etc. ■

Outils sur demande auprès d'Anthony Guidoux
anthony.guidoux@ffbad.org / 01.49.21.09.45

LE RENDEZ-VOUS JURIDIQUE

Adhésion groupée au syndicat des employeurs du sport, le CoSMoS

Un service, proposé par la FFBaD à ses organes déconcentrés et clubs employeurs, particulièrement utile en cette période de crise sanitaire.

En tant que représentant des intérêts des employeurs du sport, le Conseil Social du Mouvement Sportif les accompagne dans leur quotidien d'employeur, les conseille, les informe, les forme et les représente.

Il les sécurise juridiquement au regard de leurs droits et obligations d'employeur.

Considérant les bénéfices que confère l'adhésion à cette organisation, la FFBaD a tenu à prendre à sa charge la cotisation annuelle au CoSMoS de l'ensemble de ses organes déconcentrés et de ses clubs affiliés.

Une assistance diversifiée et une expertise de pointe

S'appuyant sur son équipe de juristes spécialisés en droit du travail et sur son site Internet dédié à l'accompagnement de ses adhérents dans leur rôle d'employeur, le CoSMoS développe une série de services performants pour les conseiller au quotidien.

Concrètement, votre adhésion vous donnera notamment accès à :

- Une assistance téléphonique et en ligne : une permanence téléphonique est mise en place du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 pour apporter des réponses à l'ensemble de vos questions sur la mise en œuvre du télétravail et de l'activité partielle, sur le temps de travail de votre entraîneur, etc. Vous pouvez également échanger en ligne avec les juristes via un espace dédié.
- Des outils tels que des fiches pratiques employeur : elles contiennent des modèles de contrat de travail et des explications pratiques pour appliquer la Convention Collective Nationale du Sport dans votre structure en matière par exemple de :
 1. Contrat de travail (ex : le contrat intermittent, le temps partiel, le CDD, la fin du contrat, etc.) ;
 2. Classification et rémunération (ex : comment réaliser une fiche de poste, etc.) ;
 3. Durée du travail (ex : le travail le dimanche, la modulation, etc.) ;
 4. Formation professionnelle (ex : le financement de la formation, etc.).
- Des newsletters d'actualités et des alertes infos.

Modalités d'adhésion

Pour bénéficier de l'offre d'adhésion groupée FFBaD, cliquez [ICI](#)

VIE FEDERALE

L'AG reportée

Initialement prévue les 25 et 26 avril 2020, l'Assemblée Générale de la FFBA D est reportée aux 12 et 13 septembre prochains. Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et ne sachant pas l'évolution possible dans les prochaines semaines, le Bureau Fédéral a pris la décision de décaler l'Assemblée Générale à la rentrée (12 et 13 septembre). Avec des délégués venant de l'ensemble du territoire, la FFBA D souhaite s'inscrire dans les directives gouvernementales à savoir d'inciter les gens à ne plus se déplacer et à rester chez soi. Le lieu de cette Assemblée Générale sera connu ultérieurement.

REFORME DU PLAN COMPTABLE

Valorisation du bénévolat

L'Autorité des normes comptables (ANC) a adopté un nouveau règlement comptable associatif applicable depuis le 01/01/20. Ce règlement a un champ d'application large puisqu'il concerne les associations et les fondations, ainsi que « toutes personnes morales de droit privé non commerciales, à but non lucratif, qu'elles aient ou non une activité économique, lorsqu'elles sont tenues d'établir des comptes annuels ». Toutes les associations sont ainsi impactées, quelle que soit leur taille !

Plus d'informations [ICI](#)

LECTURE

Le LOB est sorti

L'Officiel du badminton n°61 est en ligne. Il est disponible [ICI](#). Bonne lecture !

ACTU

La planète Bad à l'arrêt

La pandémie liée au Covid19 met à l'arrêt l'ensemble de la planète badminton. Point plus particulier sur la France et sur les aides mises en place pour l'emploi.

La France en confinement

La FFBA D a pris plusieurs décisions pour participer à la lutte contre la propagation du virus. Toutes les compétitions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Tous les championnats de France qui devaient se disputer entre mai et juin 2020 ont eux aussi été annulés. Le bureau fédéral a pris la décision de déclarer la saison 2019-2020 comme « année blanche » pour tous les championnats Interclubs. Cette décision est applicable à l'ensemble des Interclubs nationaux, régionaux ou départementaux. Une décision qui n'a pas été prise de gaité de coeur mais la santé publique est au dessus de tout.

Un calendrier international bousculé

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ont été reportés à 2021. La course olympique avait été totalement chamboulée avec l'annulation ou le report de nombreux tournois rapportant des points pour se qualifier. La BWF a elle aussi pris la décision de reporter certains événements notamment la Thomas & Uber Cup prévue au Danemark (décalée de Mai à Août 2020). Badminton Europe a été elle aussi contrainte de reporter les Championnats d'Europe prévus à Kiev (21 au 26 avril 2020) à une date encore indéterminée. Ces reports, annulations ont mis à l'arrêt un circuit où les athlètes ont l'habitude de parcourir le monde. Depuis, chacun y va de son challenge ou de sa séance de préparation physique sur les réseaux sociaux. Nos Français

ne sont pas en reste. Découvrez leurs histoires de confinement [ICI](#).

Mobilisation autour de l'emploi

Suite aux mesures annoncées par le gouvernement et la fédération dans cette crise sanitaire inédite, de nombreuses structures employeuses (ligues, comités, clubs) sont directement impactées par l'arrêt ou l'adaptation de certaines activités. Entre le choix de passer en activité partielle, d'envisager des organisations en télétravail, de gérer les situations de salariés avec garde d'enfants, de nombreuses questions émergent. La FFBA D, en collaboration avec la société Ada Conseils, a mis au point un document qui s'adresse spécifiquement aux employeurs pour les aider et les accompagner dans cette période. Ce dernier est disponible [ICI](#). ■

Pour aller encore plus loin :

- Une brochure réalisée par le CROS de BOFC, reprenant les principaux items dans la gestion du personnel. A télécharger [ICI](#)
- Une notice (à télécharger [ICI](#)) concernant la demande de chômage partiel qui se réalise en ligne [ICI](#)
- Un listing des coordonnées des référents régionaux des DIRECCTE à contacter pour les questions autour de l'activité partielle. A télécharger [ICI](#)

La fédération vous accompagne également dans vos démarches, via son centre de ressource fédéral sur l'emploi par l'intermédiaire de Vincent LEGRAS vincent.legras@ffbad.org

La lettre du Dirigeant de la FFBA D

association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07 Courriel : ffbad@ffbad.org

Directeur de la publication : Florent CHAYET
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Magali GODIN, Ludivine LATTAT et Pascal BILDSTEIN
Ont collaboré à ce numéro : Anthony GUIDOUX, Sonia KACED et Ludivine LATTAT

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton www.ffbad.org

